

# Engagé-es au quotidien pour nos métiers et l'enseignement supérieur et la recherche !

# VOTEZ



## CONTEXTE

Le service public de l'ESR subit depuis le début des années 2000 une transformation en profondeur par des réformes incessantes. Avec pour conséquences : un recul démocratique, la dégradation des conditions de formation et de recherche se répercutant négativement sur la réussite de nombre d'étudiant.e.s, la démolition de la formation des enseignant.e.s, le gel de postes de titulaires et l'augmentation de la précarité, la restructuration à marche forcée des établissements. Le « néomanagement public » mis en œuvre aboutit à une déstabilisation permanente des personnels affectés à l'université, à une perte de sens du métier pour de nombreux collègues, ainsi qu'à une augmentation de la souffrance au travail. Face à cette situation, avec votre soutien, nous pouvons agir !

## À QUOI SERT LE CTMESR ?

Le **Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR)** est consulté sur toutes les questions d'organisation du ministère ou communes à tous les établissements, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, la politique d'emploi, de rémunération, en particulier les primes, les modifications des statuts particuliers (sauf enseignant.e.s-chercheur/euse.s et statut de second degré), les mesures relatives à l'égalité professionnelle, etc.

Il est composé de 15 représentant.e.s (et 15 suppléant.e.s) de l'ensemble des personnels du ministère (Biatss, enseignants, chercheurs), titulaires et, sous conditions, contractuel.le.s.

Le vote au CTMESR détermine aussi le niveau de la représentation de la FSU au CHSCT-MESR, instance compétente pour l'ensemble des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

## VOS ÉLU.E.S ENGAGÉ.E.S AU QUOTIDIEN

C'est le résultat du scrutin au CTMESR qui permet de mesurer la représentativité des organisations syndicales. Il est impératif de voter afin d'affirmer le rôle des syndicats comme interlocuteurs du ministère à travers un fort taux de participation et de donner plus de poids à la FSU.

## LES ÉLU.E.S DE LA FSU AU CTMESR S'ENGAGENT À DÉFENDRE :

- un plan pluriannuel de création de 6 000 emplois statutaires par an, pendant dix ans en lien avec un plan de résorption de la précarité qui puisse enfin s'appliquer à toutes les catégories de personnels ;
- l'amélioration des carrières, des rémunérations et des conditions de travail ;
- la négociation d'un véritable statut couvrant les études doctorales et post-doctorales ;
- le maintien et l'augmentation du potentiel universitaire (postes, personnels dédiés et structures) de la formation des enseignant.e.s ;
- la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et les grilles de la fonction publique ;
- l'arrêt du recours aux contrats de dix mois, et dans l'immédiat la comptabilisation à un an plein de tels contrats pour le passage en CDI. Pour les contractuel.le.s sur CDI, un encadrement national de la rémunération basée sur la progression et les indices de la fonction publique.

# LE 6 DÉCEMBRE VOTEZ !

# FAITES-VOUS ENTENDRE

